

## Cent soixante-sixième session du Conseil

### **Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session (30 novembre - 4 décembre 2020)**

#### *Réponse du Secrétariat aux contributions écrites du Conseil*

En réponse au Brésil, le titre du document (note d'information), qui en est encore au début du processus d'élaboration, est actuellement le suivant: «*L'agroforesterie, une solution envisageable pour des systèmes alimentaires durables*». Il est vrai qu'à l'origine, le titre qui avait été proposé pour cette note d'information de la Division des forêts contenait l'expression «solution fondée sur la nature». Cependant, à la suite d'une observation formulée par l'Argentine avant la cent trentième session du Comité du Programme, le titre avait déjà été modifié comme suit dans le document concerné (PC 130/7 Rev.1)<sup>1</sup>: «*L'agroforesterie en tant que solution envisageable en faveur de systèmes alimentaires durables*».

En 2020, la FAO a entrepris un examen initial des outils sur lesquels peut s'appuyer la prise de décision au niveau du paysage en vue de réduire la déforestation. En 2021, elle travaille, en collaboration avec au moins deux pays pilotes du Programme ONU-REDD, à la mise au point d'un navigateur pour les outils relatifs au paysage, dans l'objectif d'aider les professionnels des activités REDD+ à trouver l'outil technique adéquat pour renforcer les synergies et gérer les compromis entre l'agriculture et la foresterie. La version bêta de ce navigateur devrait être lancée à la fin de l'année 2021.

Le Secrétariat prend acte des observations et suggestions et se félicite de ce que les Membres considèrent que la collaboration entre la FAO, le PAM et le FIDA se soit améliorée à l'échelle mondiale, régionale et nationale dans le contexte plus global du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Eu égard aux préparatifs du Sommet sur les systèmes alimentaires qui aura lieu en 2021, le Secrétariat confirme que les organismes ayant leur siège à Rome collaborent entre eux, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies sur les cinq pistes d'action et coordonnent leurs actions sur les grandes questions intersectorielles dans le but de mettre au point des solutions véritablement novatrices. En outre, les trois organismes poursuivent leur travail sur le terrain à l'appui des concertations organisées en amont du Sommet sur les systèmes alimentaires, contribuant ainsi à préparer le système des Nations Unies à donner suite aux conclusions du Sommet.

Le Secrétariat est conscient de l'intérêt que les résultats de l'Évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome peut avoir pour la suite qui sera donnée aux conclusions du Sommet. Cette évaluation conjointe indépendante, qui sera achevée avant la fin de l'année, aura pour principal objectif d'évaluer le degré de contribution de ces organismes à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à l'échelle des pays.

Le Secrétariat souhaite indiquer que la procédure concernant l'élaboration d'une analyse coûts-avantages pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au secteur privé est en cours et que le mandat y relatif est en train d'être défini avec le soutien du Centre d'investissement. L'exercice est complexe; même s'il est possible de quantifier directement les coûts liés à la mise en œuvre de la Stratégie, il est difficile d'exprimer en termes financiers un grand nombre des résultats escomptés, tels que l'innovation, les données et le partage de connaissances, ou l'harmonisation avec les objectifs de développement durable et la sensibilisation des entreprises du secteur privé à ces derniers. Par conséquent, il sera sans doute nécessaire d'exprimer certains avantages de manière qualitative.

---

<sup>1</sup> Voir page 21: <http://www.fao.org/3/ne857fr/ne857fr.pdf>.

Les résultats de l'analyse coûts-avantages seront présentés au Conseil en 2022, à sa session de printemps, dans le rapport annuel d'avancement, ce qui permettra de couvrir une année entière de mise en œuvre depuis l'approbation de la Stratégie. Le Secrétariat rendra compte de l'état d'avancement de l'évaluation au Comité du Programme à sa session de novembre 2021.

S'agissant de la question concernant les ressources humaines dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, le Secrétariat souhaite informer les Membres que l'équipe compte principalement sur les trois membres du personnel du cadre organique relevant du Programme ordinaire qui ont été transférés de la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) à la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR) et dont les responsabilités ont été redéfinies après approbation. Ces derniers ont bénéficié de l'aide ponctuelle du reste de l'Unité chargée du développement des activités et du secteur privé. Des collègues du Bureau de la communication (OCC), de la Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI), du Bureau juridique (LEG), de la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) et de la Division d'appui aux projets (PSS) ont contribué ponctuellement à de nombreuses activités. L'Unité chargée du développement des activités et du secteur privé de la Division PSR sera renforcée par l'arrivée d'un membre du cadre organique de classe P-4, qui sera détaché par le Gouvernement suédois au mois d'août. Le Groupe de travail interdépartemental sur le secteur privé (PS-IDWG) apporte également son soutien en donnant des conseils, entre autres, sur le développement des capacités et la formation, ainsi que sur des documents d'orientation et des outils fondamentaux sur la mobilisation du secteur privé. La première réunion du Groupe devrait avoir lieu à la fin du mois de mai.

S'agissant de la demande de données relative au Programme d'intervention dans le contexte de la covid-19, la synthèse suivante peut être faite: Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 – cible 1,32 milliard d'USD; total des contributions annoncées et confirmées au 19 avril 2021: 247 millions d'USD; contributions volontaires: 218 millions d'USD; contributions confirmées: 106 millions d'USD; contributions annoncées: 112 millions d'USD; contributions du PCT: 28 millions d'USD; ressources de base de la FAO pour l'élaboration de données et statistiques relatives à la covid-19: 1,85 million d'USD.

S'agissant de la demande relative à l'étude de faisabilité sur la fusion des services administratifs des organismes ayant leur siège à Rome, les trois organismes travaillent actuellement à la reformulation de l'étude, laquelle sera examinée par les Membres à l'occasion d'une séance informelle qui sera organisée avant la fin du mois de juin.

En ce qui concerne le Programme de coopération technique (PCT), le Secrétariat confirme aux Membres que, sur la base des simplifications apportées sur le fond en 2019, les travaux sur la rationalisation des procédures se poursuivent en 2021. La hausse du nombre de projets approuvés par rapport à l'exercice 2020-2021 indique que ces efforts ont déjà porté leurs fruits et ce, malgré la pandémie de covid-19. Il sera rendu compte des progrès réalisés à l'occasion de la prochaine Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et de la session à venir du Conseil.